



santé  
famille  
retraite  
services

DES CHARENTES

**AVIS DE PUBLICITE RELATIF A UN MARCHÉ**  
**PROCEDURE ADAPTEE**  
**(art. 28 & 40 II du Code des Marchés Publics)**



TRAVAUX



FOURNITURES



SERVICES

**N° du marché MSA : 1600-11-008**

**1 - Dénomination et adresse du Pouvoir Adjudicateur**

Mutualité Sociale Agricole des Charentes (MSA)  
1, Bd Vladimir - Fief Montlouis 17106 SAINTES Cedex  
Tél. : 05 46 97 50 50 Fax : 05 46 92 56 21

**2 - Personne représentant le Pouvoir Adjudicateur**

M. le Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Charentes.

**3 - Objet du marché**

La présente consultation a pour objet l'achat de matériel permettant la consultation, la numérisation et l'impression de microfilms et de microfiches pour le site de la MSA DES CHARENTES, sis 46, BD du Dr Duroselle à ANGOULEME.

CODE CPV : 38654000-4 Matériel pour microfilms et microfiches

**4 - Durée et forme du marché**

**Durée** : de la date de la notification du marché à la date limite de remise du matériel, fixée au **5 décembre 2011** (date limite impérative).

**Forme** : le marché est constitué sous forme d'un lot unique.

La procédure engagée est régie par l'article 28 du CMP (**procédure adaptée**).

**6 - Caractéristiques principales**

**6.1 - Caractéristiques techniques**

L'objet du présent marché est la fourniture d'un lecteur numériseur de microfilms et microfiches pour une utilisation en réseau.

Ce matériel devra être équipé de passes vue permettant l'accès aux supports suivants :

- ✓ microfiches 105\*150 mm allant de 60 à 270 vues
- ✓ microfilms cartouches de type 3M (cassettes : 100 x 100 mm, épaisseur de 2,5 cm avec 1 coin biseauté).

Il sera connectable à un PC afin de permettre la numérisation des supports et le routage sur serveur et imprimante partagée (ces documents seront éventuellement intégrables dans le système de gestion électronique des documents de la MSA).

**6.2. - Mise en service / Formation**

Le matériel proposé sera installé, connecté et paramétré par l'attributaire. Cette installation sera réalisée en concertation avec le service informatique de la MSA. Il sera testé avec les supports MSA (microfiches et microfilms). A l'issue des tests de fonctionnement satisfaisants, l'administrateur désigné par la MSA ainsi que le personnel utilisateur, seront formés.

### 6.3 – Garanties/ Maintenance

Dans son offre, le candidat fera état de la garantie de base associée au matériel proposé (délais, déplacements, pièces et main d'œuvre) ainsi que de la maintenance éventuelle associée à la fourniture du matériel qu'il envisage d'installer.

### 6.4 – Option extension de garantie

Le candidat chiffrera l'extension éventuelle de la garantie et détaillera les clauses associées à celle-ci.

## **7 – Conditions de la consultation**

### 7.1 - Remise des offres techniques et financières

Au-delà des documents administratifs réglementaires exigés (Cf. paragraphe 11), les candidats devront fournir :

- un dossier de présentation de l'entreprise
- un devis détaillé des produits et des prestations proposés,
- les caractéristiques claires et synthétiques du matériel,
- un calendrier prévisionnel de livraison, installation et formation (au plus tard le 5 décembre 2011).

### 7.2 - Sous-traitance / Co-traitance

La sous-traitance et la co-traitance ne sont pas souhaitées dans le cadre de ce marché. Néanmoins, elles peuvent être autorisées sous réserve de l'accord préalable de la MSA (les mêmes justificatifs que ceux exigés du prestataire devront alors être produits).

### 7.3 – Réserve de réalisation

Au plus tard lors de la remise de sa proposition, le candidat signalera par écrit à la MSA des Charentes toute anomalie ou insuffisance qui lui apparaîtrait dans la constitution de ce dossier de consultation. En aucun cas, l'attributaire ne pourra arguer par la suite des imprécisions, erreurs, omissions ou contradictions du cahier des charges pour justifier une demande de supplément à sa proposition acceptée.

### 7.4 – Clause environnementale

Il sera proposé du matériel à consommation d'énergie et niveau sonore réduit (à préciser dans documentations remises). L'attributaire prendra à sa charge toute destruction des conditionnements et protection du matériel, qui sera réalisée dans des filières agréées permettant leur recyclage.

## **8- Critères d'attribution pour le classement des offres (par ordre décroissant)**

- 1/ conformité du matériel proposé au descriptif et fonctionnalités supplémentaires (coef. 5)
- 2/ valeur qualitative du matériel proposé / engagements en matière environnementale (coef.5)
- 3/ engagements en terme de délai de livraison, de mise en service et de garantie (coef. 4)
- 4/ prix (coef. 3)

## **9 - Renseignements administratifs et techniques**

Tous renseignements d'ordre administratif ou technique sont à solliciter auprès de :

MSA des Charentes – Service PALE – Responsable Pierre PAPON

1, Bd Vladimir - Fief Montlouis 17106 SAINTES CEDEX

Dossier suivi par : Françoise ROBIN, site d'Angoulême – Téléphone : 05-45-97-81-87

## **10- Date limite de réception des candidatures / Remise des offres**

La date limite du dépôt de remise des offres est fixée au **28 octobre 2011 à 17 H.**

Les candidats pourront transmettre leur offre sous enveloppe soit :

- \* par pli **recommandé avec accusé de réception**
- \* par dépôt à l'accueil de la MSA Site d'Angoulême ou de Saintes (ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h00).

L'enveloppe extérieure portera l'adresse de la MSA :

**MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DES CHARENTES**  
**Service Achats**  
**1, Bd Vladimir - Fief Montlouis**  
**17106 SAINTES CEDEX**

et les mentions suivantes :

« **MARCHE MATERIEL MICROFILMS MICROFICHES** » « **NE PAS OUVRIR** ».

Les entreprises non retenues seront informées **au plus tard le 8 novembre 2011.**

Ne sont pas admis à soumissionner les candidats en liquidation judiciaire (art 43 CMP).

## **11- Présentation des offres de candidature**

Pour être examinée, l'offre formulée par le prestataire devra, outre les documentations remises au titre des documents techniques et financiers, être obligatoirement accompagnée :

- **soit : des formulaires DC1 & DC2** (disponibles sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) à la rubrique « marchés publics »),  
**soit** : de la totalité des documents mentionnés ci après :
  - \* art 44-1 : si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
  - \* art 44-2° : une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée certifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 (interdictions de soumissionner).
- et des attestations d'assurances de responsabilité civile en cours de validité.

## **12 - Justificatifs à produire par l'attributaire**

Aux fins de conférer un caractère définitif à l'attribution, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire (art 46-I-1° et 2°), au plus tard à la date fixée par la MSA, les documents suivants :

- pièces prévues à l'article D8222-5 du code du travail ou formulaire DC6
- les attestations fiscales et sociales au 31/12/N-1 ou formulaire DC7 (disponible sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) à la rubrique « marchés publics ») : obligations sociales et fiscales.

En cas d'inexactitude des renseignements fournis, le marché pourra être résilié aux torts exclusifs du prestataire contractant.

## **13- Délais de paiement**

Après réalisation par l'attributaire des conditions du marché et validation par la MSA du fonctionnement du matériel conformément aux besoins de ses services, remise des documentations techniques et réalisation de la formation, le règlement interviendra dans un délai maximum de 30 jours suivant la réception de la facture.

## **14- Date d'envoi de l'avis à la publication : 17 octobre 2011**